Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260511-2026_05_11_036-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE

MINIHY - TREGUIER

Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
du 11 mai 2026
Délibération N°2026-05-011-036

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 04/05/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Etaient présents : Christian Le Roi, Eric Le Moal, Marie Odile Duval, Dominique Clouin, Christiane Le Lonquer, Marie-Yvonne Gallais, Michel Guyomard, Marie-Dominique Ollierou, Isabelle Moal, Olivier Cras, Jean-Yves Beguec, Pierre Connan, Corinne Le Bivic, Marlène Renoux

Absent représenté :
- Sébastien Lerestif a donné procuration à Dominique Clouin

Secrétaire de séance : Madame Corinne Le Bivic a été désignée pour remplir ces fonctions.

8.2 Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire explique les conditions dans lesquelles les agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Le Centre de Gestion nous a fait parvenir la liste des agents promouvables en 2026, au titre de l'ancienneté.

Un adjoint administratif Principal 2ème Classe rempli les conditions de promotion au grade d'adjoint administratif Principal 1ère Classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve l'avancement de grade au titre de l'ancienneté du grade adjoint administratif Principal de 2ème Classe au grade d'adjoint administratif Principal de 1ère Classe

Dit que le grade d'origine de l'agent doit être supprimé
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Emet un avis favorable à la suppression du grade d'Adjoint administratif Principal 2ème Classe

Un rédacteur rempli les conditions de promotion au grade de rédacteur Principal 2ème Classe

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve l'avancement de grade au titre de l'ancienneté du grade de rédacteur au grade de rédacteur Principal de 2ème Classe

Dit que le grade d'origine de l'agent doit être supprimé

15, le bourg - 22220 Minihy-Treguier
Téléphone : 02 96 92 31 49 - Télécopie : 02 96 92 30 10
E-mail : mairie.minihy@orange.fr

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260511-2026_05_11_036-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Emet un avis favorable à la suppression du grade de rédacteur.

COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER
TABLEAU DES EFFECTIFS
Au 11/05/2026

Service	Situation actuelle au 26/02/2026			Situation 11/05/2026		
Administratif	Rédacteur territorial	Catégorie B	2 TC	Rédacteur Principal 2ème Classe	Catégorie B	1 TC
				Rédacteur territorial	Catégorie B	1 TC
	Adjoint administratif principal 1ère Classe	Catégorie C	1 TC	Adjoint administratif principal 1ère Classe	Catégorie C	1 TC 28 heures
	Adjoint administratif Principal 2ème classe	Catégorie C	28 heures			
Technique	Technicien principal 2ème classe	Catégorie B	1 TC	Technicien principal 2ème classe	Catégorie B	1 TC
	Adjoint technique Principal 2ème classe	Catégorie C	1 TC	Adjoint technique Principal 2ème classe	Catégorie C	1 TC
	Adjoint technique	Catégorie C	2 TC	Adjoint technique	Catégorie C	2 TC
TOTAL ETP			7.8 ETP			7.8 ETP

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve le tableau des effectifs suite aux avancements de grades.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Chrisitan LE ROI

MAIRIE DE MINIHY-TREGUIER (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture